

Date : 14 July, 2026

Partie 1 – Mise à jour du maire : Clarification concernant l'initiative de recyclage en bordure de rue

J'ai récemment pris connaissance de la **Mise à jour du maire** portant sur le recyclage en bordure de rue. À la lumière des renseignements qui y étaient présentés, je souhaite partager avec les résidents quelques informations complémentaires provenant de **Circular Materials**, l'organisme responsable de la mise en œuvre du programme ontarien de la **Boîte bleue** fondé sur la responsabilité des producteurs.

Comme plusieurs citoyens, je me réjouis de voir Iroquois Falls progresser vers l'implantation du recyclage en bordure de rue. Il s'agit d'une excellente nouvelle pour notre communauté. Toutefois, il est tout aussi important que les résidents comprennent où nous en sommes dans ce processus ainsi que le cheminement qui a mené à cette initiative.

Dans sa mise à jour, le maire indique notamment que :

- la Ville travaille depuis plus de deux ans à la coordination et à la planification de la mise en œuvre du recyclage en bordure de rue;
- la municipalité en est aux étapes avancées, voire finales, de la transition;
- « Cette transition a commencé le 1er juillet 2023 et, d'ici la fin de 2026, les producteurs seront entièrement responsables de la gestion et du financement du programme de recyclage de la Boîte bleue. »

Le premier élément de cette affirmation est exact : la transition provinciale vers la responsabilité des producteurs a effectivement débuté le **1er juillet 2023**.

Toutefois, selon **Circular Materials** et le **Règlement de l'Ontario 391/21**, le calendrier provincial initial de transition du programme de la Boîte bleue s'est terminé le **31 décembre 2025**, date à laquelle **395 programmes municipaux de la Boîte bleue** avaient été transférés sous la responsabilité des producteurs.

Conformément au calendrier établi par la province, les municipalités de l'Ontario devaient effectuer leur transition entre le **1er juillet 2023** et le **31 décembre 2025**.

Puisqu'Iroquois Falls n'a pas effectué cette transition durant cette période, la municipalité participe désormais, tout comme plusieurs autres collectivités ontariennes, au **Outside Transition Schedule**, un mécanisme prévu à l'article 56 du **Règlement de l'Ontario 391/21** permettant aux municipalités qui n'ont pas participé au calendrier initial d'intégrer le programme ultérieurement.

Les municipalités inscrites au **Outside Transition Schedule** doivent franchir un processus d'intégration en **quatre étapes** avant que les services de recyclage en bordure de rue administrés par les producteurs puissent être mis en œuvre.

Selon **Circular Materials**, la date de début des services est établie uniquement lorsque ce processus est complété et coordonné dans le cadre du **Common Collection System** de l'Ontario.

Les quatre étapes d'intégration sont les suivantes :

Étape 1 – Collecte et validation des données

Compilation et validation des renseignements nécessaires à la planification du service.

Étape 2 – Approvisionnement des services de collecte et de regroupement

Sélection des fournisseurs responsables de la collecte et de la consolidation des matières recyclables.

Étape 3 – Mise en œuvre des contrats

Déploiement opérationnel des contrats conclus avec les fournisseurs de services.

Étape 4 – Information et sensibilisation des résidents

Communication des renseignements nécessaires aux citoyens avant le lancement officiel du programme.

Lors de la réunion du Conseil municipal du **15 juin 2026**, le rapport mensuel du Service des travaux publics indiquait que la Ville transmettait actuellement des données à **Circular Materials**.

Selon le processus officiel publié par cet organisme, cette activité correspond à **l'étape 1 – Collecte et validation des données**, soit la première étape du processus d'intégration, et non aux dernières étapes de la transition.

Ce n'est qu'une fois cette étape complétée et validée que **Circular Materials** peut procéder à l'approvisionnement des services de collecte, à la mise en œuvre opérationnelle des contrats, puis aux activités d'information destinées aux résidents, avant que le recyclage en bordure de rue puisse officiellement entrer en vigueur.

J'ai également consulté le site Web de la Ville afin de retracer les renseignements accessibles au public concernant le projet de recyclage en bordure de rue.

Le plus ancien document du Conseil municipal que j'ai pu repérer est une **Mise à jour sur la gestion des déchets** préparée par le Service des travaux publics et présentée le **16 novembre 2015**. Ce rapport démontre que la Ville examinait déjà activement l'implantation du recyclage en bordure de rue dans le cadre de sa stratégie à long terme en matière de gestion des matières résiduelles.

À cette époque, le dossier était piloté par le directeur des Travaux publics, en collaboration avec le greffier-administrateur. Le Conseil municipal avait également donné son accord afin que le personnel poursuive les démarches nécessaires à la mise en place d'un programme de recyclage en bordure de rue.

À la suite de la présentation de ce rapport, le greffier-administrateur ainsi que le directeur des Travaux publics ont quitté la municipalité pour occuper d'autres fonctions.

Au cours de mes recherches, je n'ai trouvé aucun rapport public, aucune résolution du Conseil ni aucune mise à jour accessible au public permettant de suivre l'évolution du projet entre **2015** et le **rapport d'information présenté par les Travaux publics le 15 juin 2026**.

Je n'ai pas non plus trouvé de résolution publique du Conseil autorisant officiellement le personnel à entreprendre ou à poursuivre l'initiative actuelle de recyclage en bordure de rue.

Il est tout à fait possible que de tels documents existent. Si c'est le cas, notamment des résolutions du Conseil, des rapports du personnel ou des mises à jour faisant état des travaux réalisés entre **2015 et 2026**, je serais heureuse de pouvoir les consulter.

La transparence et l'accès à l'information sont des éléments essentiels d'une saine gouvernance municipale. Ils permettent aux citoyens de mieux comprendre comment les projets municipaux évoluent au fil du temps, quelles décisions ont été prises et quelles étapes ont été franchies.

Lorsque des renseignements sont communiqués au public, il est important qu'ils soient complets, exacts et fondés sur les faits. Les citoyens méritent d'avoir accès à une information claire et objective afin de bien comprendre les enjeux et les décisions qui les concernent.

Dans cet esprit, je crois qu'une communication transparente favorise non seulement la confiance du public, mais aussi une meilleure compréhension des initiatives municipales et du travail accompli par l'administration et le Conseil.

La chronologie des événements entourant ce dossier mérite également d'être présentée.

- **16 novembre 2015** – Le Service des travaux publics présente au Conseil municipal une mise à jour sur la gestion des matières résiduelles dans laquelle le recyclage en bordure de rue est identifié comme une initiative à développer. Le Conseil autorise alors le personnel à poursuivre les démarches nécessaires à la mise en place d'un programme de recyclage en bordure de rue et à lui présenter un rapport sur l'échéancier, le programme proposé et les coûts de mise en œuvre.
- **1er juillet 2023** – Le gouvernement de l'Ontario amorce officiellement la transition des programmes municipaux de la Boîte bleue vers un modèle de responsabilité des producteurs.
- **15 mai 2026** – J'ai publié une réponse dans le cadre de ma série de questions-réponses de campagne expliquant le fonctionnement de la transition provinciale de la Boîte bleue et soulignant l'occasion, attendue depuis longtemps, pour Iroquois Falls d'adopter le recyclage en bordure de rue.
- **15 juin 2026** – Le Service des travaux publics informe le Conseil municipal que la Ville transmet actuellement les données requises à **Circular Materials**. Selon le processus officiel d'intégration publié par cet organisme, cette étape correspond à **l'étape 1 – Collecte et validation des données**.
- **10 juillet 2026** – Le maire publie une mise à jour publique concernant le projet de recyclage en bordure de rue.

Cette chronologie est fondée sur les documents publics que j'ai pu consulter.

J'invite les résidents à en prendre connaissance et à tirer leurs propres conclusions.

Quelle que soit l'origine de l'intérêt renouvelé pour ce dossier, je me réjouis de constater que des progrès sont réalisés afin de faire avancer le projet de recyclage en bordure de rue au bénéfice de notre communauté.

La bonne nouvelle est qu'Iroquois Falls demeure admissible à un programme de recyclage en bordure de rue financé par les producteurs. Bien que la municipalité n'ait pas effectué sa transition dans les délais prévus par le calendrier provincial initial, elle peut maintenant le faire en vertu des dispositions du **Outside Transition Schedule** prévues au **Règlement de l'Ontario 391/21**.

Une fois le processus d'intégration complété, la responsabilité de la gestion et du financement du programme de la Boîte bleue incombera aux producteurs plutôt qu'aux contribuables municipaux.

Si Iroquois Falls avait effectué sa transition pendant le calendrier provincial initial, les coûts admissibles liés au recyclage auraient été transférés plus rapidement aux producteurs.

L'ampleur des économies réalisées pour les contribuables municipaux dépend naturellement des dépenses engagées par la Ville pour son programme de recyclage au cours de cette période.

D'après les renseignements budgétaires que j'ai pu consulter, si la municipalité avait effectué sa transition en même temps que plusieurs collectivités voisines, les économies réalisées au budget de fonctionnement auraient été d'environ **\$180,000**, selon les budgets municipaux de **2025** et de **2026** disponibles à ce jour.

Il s'agit d'une incidence financière importante qui aurait vraisemblablement pu être évitée si la transition avait été réalisée plus tôt.

Ayant accompagné avec succès plusieurs municipalités ontariennes dans la mise en œuvre d'importants changements touchant les services municipaux, je sais que ce type de projet exige une planification rigoureuse, une collaboration étroite et une communication claire.

Mon objectif n'est pas de critiquer le programme ni de minimiser le travail accompli par qui que ce soit.

Il est plutôt de veiller à ce que les résidents disposent d'une information exacte, comprennent le processus de transition et aient accès aux faits afin de pouvoir se faire leur propre opinion.

Le recyclage en bordure de rue constituera un ajout important pour notre communauté.

J'appuie pleinement cette initiative et je me réjouis de voir cette transition se concrétiser avec succès au bénéfice de tous les résidents d'Iroquois Falls.

Sources

Ville d'Iroquois Falls

- Mise à jour sur la gestion des matières résiduelles des Travaux publics (PW.2015.02.GG.INF)
- 16 novembre 2015
[https://iroquoisfalls.civicweb.net/filepro/document/4225/8.%20\(B\)%202\)%20Waste%20Management%20Update%20\(PW.2015.02.GG.INF\).pdf](https://iroquoisfalls.civicweb.net/filepro/document/4225/8.%20(B)%202)%20Waste%20Management%20Update%20(PW.2015.02.GG.INF).pdf)

Circular Materials

- Outside Transition Schedule Overview
<https://www.circularmaterials.ca/>

Règlement de l'Ontario 391/21 (Boîte bleue)

<https://www.ontario.ca/laws/regulation/210391>

Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire

(Resource Recovery and Circular Economy Act, 2016)

<https://www.ontario.ca/laws/statute/16r12>

Ville d'Iroquois Falls

- Réunion du Conseil municipal du 15 juin 2026
(Rapport mensuel du Service des travaux publics)
<https://iroquoisfalls.civicweb.net/document/16129>

Mise à jour du maire

- Publication Facebook du 10 juillet 2026